

CAP Finistère



Penn Ar Bed

L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1151

VENREDI 22 JUILLET 2016

Dispensé de timbrage BREST CTC

Brest, capitale de la mer

« La mer, c'est ce qui commence lorsqu'on quitte le rivage, pas ce qu'on trouve lorsqu'on arrive au bout de la terre ». C'est par cette formule

d'Olivier de Kersauson que Ségolène Royal, qui a inauguré les Fêtes maritimes internationales de Brest, au chantier du Guip, a résumé son état d'esprit par rapport à l'océan.



Brest 2016 inaugurée par Ségolène Royal

À l'océan, au singulier. Car, pour la ministre de l'Environnement et de

la Mer, il convient bien de considérer l'océan comme un ensemble, sans le morceler en différentes parties.

À Brest, du 13 au 18 juillet, étaient rassemblés tous les acteurs du monde de la mer : construction et réparation navale, nautisme, tourisme, mais aussi gastronomie et santé, sans oublier, bien sûr, les vieux gréements dont l'*Hermione*. C'est d'ailleurs Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes, qui a permis le lancement de ce chantier : redonner vie au navire qui permis à La Fayette de se rendre en Amérique pour aider les insurgés à obtenir leur indépendance et créer les États-Unis. « **L'*Hermione* est un magnifique symbole de la liberté et de l'amitié franco-américaine** », a tenu à souligner la ministre.

Pour Ségolène Royal, la France doit mieux affirmer sa puissance maritime. « **Nous sommes présents sur l'ensemble des continents et on peut dire que le soleil ne se couche jamais sur le territoire français** ».

Ségolène Royal, accompagnée de Louis Le Pen, a participé au sommet de la terre à Rio, en 1992. À cette époque, la dimension maritime était très peu présente dans les discussions internationales.

Pourtant, l'océan est à la fois le symptôme des dérèglements climatiques, mais aussi l'une des solutions. Des milliers d'îles sont menacées par la montée du niveau de la mer liée au réchauffement climatique.

L'action de la France en matière maritime se décline en trois axes. D'abord la protection et la promotion de la biodiversité. Avec ses dix parcs marins, elle montre l'exemple. C'est aussi dans cette optique que la distribution de sacs plastique aux caisses des magasins vient d'être interdite : on trouve des résidus de plastique dans 90 % des poissons ou des oiseaux de mer.

La mer est une source de croissance exceptionnelle, dans tous les domaines : pour l'alimentation, la médecine, la chimie ou l'industrie. Mais cette exploitation des algues, des organismes des métaux sous-marins doit se faire de manière raisonnée.

Enfin, c'est sur l'eau que se jouera la révolution énergétique grâce aux sources d'eau chaudes dans les départements d'outre-mer, mais aussi les hydroliennes, comme celle de *Sabella* immergée au large d'Ouessant, ou les éoliennes flottantes. Il y a là un défi technologique à relever et un marché important à conquérir pour nos entreprises.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 21/7/2016



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dignité

L'un veut que les policiers disposent de lance-roquette, l'autre que tous les fichés S soient internés. Un troisième connaît la solution miracle contre le terrorisme mais attend que les Français l'élisent pour la révéler.

L'attentat perpétré le 14 juillet à Nice a donné lieu à une surenchère verbale insupportable de la part de la droite et de l'extrême-droite.

C'est la France qui est attaquée par Daech. Pas la gauche ou la droite. Il convient par conséquent de répondre de manière unanime et, à tout le moins, dans la dignité lorsque des personnes sont frappées sur le sol national.

Cela suppose simplement que chacun respecte la période du deuil national et ne s'exprime que pour apporter son soutien aux victimes et à leurs proches. Sans polémique inutile.

PS29

Chiffre de la semaine

15 millions

Depuis le 1^{er} juillet, c'est le nombre de Français pouvant bénéficier de la dispense d'avance de frais.

Égalité et citoyenneté

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, le 6 juillet le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté.



Garantir l'accès au logement

Ce projet de loi est issu des comités interministériels «*Égalité et citoyenneté*», des 6 mars et 26 octobre 2015, et des contributions adressées par des associations et des citoyens. Il vise à favoriser l'insertion des jeunes et s'articule autour de trois axes : généraliser l'engagement au service de l'intérêt général, favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès au logement et renforcer l'égalité réelle.

Car, comme l'avait rappelé le premier ministre, Manuel Valls, **«la bataille de l'égalité ne se règle pas à coups de milliards seulement, mais en dénichant un à un chaque blocage, chaque frein, chaque injustice et en les levant tous»**.

La loi prévoit la création d'une réserve citoyenne générale qui, à terme, rassemblera toutes celles qui existent déjà dans l'éducation, la défense ou la police.

Les jeunes s'investissent dans les associations. En 2016, 21% des 15/35 ans ont une activité bénévole contre 16% en 2010. Pour valoriser cet engagement, les compétences acquises dans ce cadre pourront être valorisées dans les formations universitaires.

«L'engagement citoyen au service de l'intérêt général sera favorisé.»

Le service civique sera ouvert aux services de sécurité et d'incendies ainsi qu'aux offices HLM.

La question du logement est d'ailleurs le deuxième pilier de la loi qui vise à favoriser la mixité sociale et à lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale.

Dans cet esprit, les critères d'attribution des logements sociaux seront plus clairs et plus transparents car les demandeurs de logements sociaux sont en droit de connaître le cheminement de leur dossier. Les acteurs du logement devront rendre public leurs critères d'attribution.

Pour mieux répondre aux besoins de logement des plus fragiles, les

collectivités locales devront consacrer 25% de leurs attributions de logements aux ménages prioritaires.

L'égalité réelle consiste à donner la possibilité à chaque citoyen de s'insérer pleinement dans la République. Cela suppose un usage de la langue française. Toute personne pourra désormais bénéficier d'une formation au Français dans le cadre de la formation professionnelle.



Emmanuelle Cosse, ministre du Logement

Le racisme est la négation de l'égalité entre les citoyens. Pour combattre ce fléau le projet de loi prévoit de doubler les sanctions à l'égard des auteurs d'injures racistes qui passeront de six mois à un an d'emprisonnement et de 22 500 à 45 000 euros d'amende.

Tous les crimes et délits seront désormais concernés par les circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie.

Loi égalité citoyenneté



Accès au logement

Le projet de loi garantit une plus grande transparence dans l'attribution des logements sociaux. Les critères devront être rendus publics.

Les collectivités locales auront l'obligation d'octroyer au moins 25% des logements sociaux aux ménages prioritaires. Les préfets pourront délivrer des autorisations d'urbanisme dans les communes qui ne respectent pas la loi SRU.



Citoyenneté

La généralisation de réserve civique sera étendue tout au long de la vie et permettra à chaque citoyen de s'engager au service de l'intérêt général.

Le service civique pourra être effectué dans les services d'incendie et de secours ou dans des organismes HLM.



Égalité réelle

Le rôle des conseils citoyens sera renforcé. Grâce au droit d'interpellation, ils pourront modifier le contrat de ville afin de mieux répondre aux besoins des habitants.

Afin de diversifier les profils des agents de la fonction publique, le 3^e concours sera accessible à plus de salariés.

Les injures à caractère racistes seront plus sévèrement sanctionnées.



Un pays libre est indestructible

Dans un livre intitulé «**Qui est l'ennemi ?**», publié au mois de mai, par **Les éditions du Cerf**, **Jean-Yves Le Drian rappelle la doctrine stratégique de la France. Sans langue de bois, le ministre de la Défense revient sur l'évolution de la notion «d'ennemis» à travers l'Histoire.**

Depuis le traité de Westphalie, en 1648, les relations internationales entre les États se sont considérablement améliorées. Durant son histoire, la France s'est battue contre plusieurs pays européens, mais aujourd'hui, si elle compte des adversaires ou des rivaux, elle n'a qu'un ennemi : Daech. Or, cet ennemi n'est pas un État, comme on l'entend habituellement, mais plutôt un «proto-État» qui dispose tout de même de 20 à 30 000 combattants qui se battent pour le djihadisme international. Sans foi ni loi.

Cette barbarie appelle-t-elle de notre part un abandon des règles de la guerre et de la diplomatie internationale telles qu'elles ont

été mises en place tout au long du XX^e siècle ? «**Non**», répond sans ambiguïté le ministre de la Défense : «**Si nous devons nous adapter à la menace, être attentifs à ses singularités et innover en permanence, nous devons aussi revendiquer le cadre qui est le nôtre, celui de l'État de droit fondé sur des principes universels. Cet ensemble de contraintes, que Daech, par exemple, rejette délibérément pourrait passer pour une fragilité, si**



Comprendre cette guerre

ce n'était la première de nos forces. Nos ennemis savent qu'un pays libre est indestructible».

La France est en guerre et doit combattre son ennemi au niveau militaire, ça va de soi. Notre aviation bombarde les positions de Daech en Syrie et en Irak. Mais la guerre est aussi politique et diplomatique, notamment en œuvrant pour la stabilité de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. Elle est aussi judiciaire, sous l'égide de Jean-Jacques Urvoas. Et idéologique pour expliquer que le djihadisme est une déviance de l'Islam. La guerre comporte aussi une dimension économique : la misère qui règne dans plusieurs régions d'Afrique et du Moyen-Orient explique la facilité avec laquelle Daech peut recruter des «soldats».

À une période où les «experts autoproclamés» s'expriment à tort et à travers, le livre du ministre de la Défense permet de bien replacer les événements que nous vivons dans leur contexte.

L'invitée de la semaine

L'exil espagnol en Bretagne

Isabelle le Boulanger

Dans «**L'exil espagnol en Bretagne**» (Coop Breizh) l'historienne **Isabelle Le Boulanger relate, pour la première fois, l'histoire de ces réfugiés qui ont séjourné dans notre région.**

Cap Finistère : Pourquoi cet ouvrage sur les réfugiés espagnols en Bretagne ?

Isabelle Le Boulanger : J'appartiens à la société des amis de Louis Guilloux qui évoque cet épisode dans ses carnets de 1937, 1938 et 1939. J'ai eu envie d'en savoir plus car il n'y avait pas d'étude sur ce sujet. J'ai dépouillé 104 liasses d'archives, des cinq départements de la Bretagne de l'époque. J'ai aussi consulté la presse, dont le Breton socialiste. J'ai consacré trois ans et demi à cette recherche.

Cap Finistère : Ces réfugiés ont-ils été bien reçus en Bretagne ?

Isabelle Le Boulanger : On ne peut pas dire que tous les Bretons les ont accueillis à bras ouverts. On ne pas dire non plus qu'ils ont été victimes de réactions violentes. Il faut se remettre dans le

contexte d'une Bretagne bien plus fermée qu'aujourd'hui. Pour une partie de la droite catholique, encore dominante dans les années 30, ces républicains espagnols n'étaient que «des rouges, violeurs de bonnes sœurs».

Cap Finistère : Ils ont cependant été accueillis ?

Isabelle Le Boulanger : Oui. Le gouvernement prévoit, dès 1937, une arrivée massive de réfugiés qui fuient les combats. Il établit donc une liste de 31, puis de 45 départements, dont les 5 bretons, pour les recevoir. Les préfectures doivent donc, en lien avec les mairies, préparer les hébergements. Or, ce sont les mairies de gauche qui se portent volontaires. On constate, en consultant les archives, que l'arrivée des réfugiés se déroule le plus souvent dans l'urgence. Le ministère de l'Intérieur ne prévient les préfectures que 48 à 24 heures avant. Le Finistère a reçu 1 700 réfugiés en 1937, aucun en 1938 et 3 400 en 1939. En tout, 22 000 réfugiés ont trouvé refuge en Bretagne.

Les réfugiés espagnols ont pu compter sur le soutien du parti communiste et de la SFIO, mais aussi de la CGT qui a organisé des collectes. Une partie des catholiques se sont aussi mobilisés pour leur offrir des conditions de vie décentes.

Cap Finistère : La plupart de ces réfugiés sont rentrés en Espagne ?

Isabelle Le Boulanger : Ceux de 1937, arrivés au printemps ont été rapatriés dès le mois d'octobre. Ils avaient le droit de choisir de quel côté de la frontière, républicaine ou nationaliste, ils voulaient aller, car il y avait aussi des franquistes parmi eux. En 1939, la France, présentant elle aussi la guerre contre l'Allemagne, a cherché à les faire rentrer, parfois contre leur gré. Les plus militants, anarchistes ou communistes sont tout de même restés. Certains se sont engagés dans l'armée française puis dans la Résistance.



Agenda

29 juillet

À partir de 19h00 : Fête d'été de la section de Moëlan-sur-Mer au port du Bélon.

10 septembre

Journée de rentrée de la 5^e circonscription au Relecq-Kerhuon. Inscriptions à Semecirconscription@gmail.com

Ce numéro du Cap Finistère est le dernier avant la trêve estivale. Nous vous souhaitons un bel été et nous vous retrouverons le vendredi 26 août pour le numéro de la rentrée.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1151 - Vendredi 22 juillet 2016
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

EARL Du Guelven

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital social de 30 489,80 euros
Siège social : Keraredeau
29860 PLOUVIEN
RCS BREST 331 842 658

Transformation

D'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date à PLOUVIEN du 1^{er} juillet 2016, il résulte ce qui suit :

À compter du 1^{er} juillet 2016 :

- L'EARL Du Guelven est transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, dénommée SCEA Du Guelven.

- Le capital social demeure fixé à un montant total de 30 489,80 euros.

- Le siège social est transféré à Kerguelven - 29860 PLOUVIEN.

- L'objet social demeure l'exploitation agricole ainsi que toutes activités connexes et similaires.

- La durée de la société sera de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

- Le gérant est Monsieur Christophe COLIN demeurant 7, Résidence Streat Lan - 29840 LANDUNVEZ.

- Agrément de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour toutes cessions à des tiers autres qu'un co-associé.

- Le dépôt des pièces sera effectué au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats
9, allée Claude Dervenn - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

Eagle

Société Civile Immobilière
au capital de 121 959,20 euros
ramené à 762 euros
Siège social : Résidence Le Brittany
Boulevard Sainte Barbe
29680 ROSCOFF
412 512 683 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2016 a décidé de réduire le capital social de 121,959,20 euros à 762 euros, par voie de réduction du nombre de parts sociales.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

Remotly-Piloted Aircraft Systems Professional Management

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 38, rue Jim Sévellec
29200 BREST
804 345 452 RCS BREST

Annonce rectificative à l'annonce du 15 juillet 2016

Monsieur Stéphane LE BIHAN démissionne à compter du 1^{er} juin 2016 de ses fonctions de Directeur général.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour Avis,
Le Président.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats
9, allée Claude Dervenn CS73028
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 55 40 68

Seanova

Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000 euros
porté à 25 000 euros
Siège social : 8, rue Meyener
29950 BÉNODET
814 167 961 RCS QUIMPER

Modifications Statutaires

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 8 juillet 2016, du certificat de dépôt des fonds établi le 4 juillet 2016 par la banque CRÉDIT MARITIME, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 22 000 euros par émission de 22 000 actions nouvelles de numéraire et porté de 3 000 euros à 25 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

De plus, l'associé unique a décidé le même jour de transférer le siège social au 5, chemin de Kilourin - 29170 PLEUVEN à compter rétroactivement du 1^{er} juin 2016 et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

Office notarial Rennes Du Guesclin

Maîtres Éric LAMOTTE, Marc LAISNE,
Damien GUÉGUEN et Arnaud SOLLET
Notaires associés
4, rue Du Guesclin - 35000 RENNES

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Éric LAMOTTE, notaire à RENNES (35000) le 20 juin 2016 :

Monsieur Jacques GUICHEBARD, retraité, et Madame Geneviève Mauricette LESQUIBE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LANILDUT (29840) 57, route de l'Aber Ildut.

Monsieur est né à SAINT BRIEUC (22000) le 9 mai 1944,

Madame est née à TARBES (65000) le 9 août 1945.

Mariés à la mairie de SAINT-BRIEUC (22000) le 11 octobre 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître LAMOTTE, notaire à RENNES (35000) domicilié 4, rue Du Guesclin.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à Monsieur le juge aux affaires familiales du Tribunal de grande instance compétent.

Pour avis et mention,
Maître Éric LAMOTTE.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2016 de la SARL Digiweb en liquidation, au capital de 2 000 euros, siège 52, rue Pierre Riquet - 29200 BREST 790 150 312 RCS BREST a décidé la dissolution anticipée de la société. Liquidateur amiable : HÉLÈS Mickaël 11, rue de Sévigné - 29200 BREST, siège de la liquidation. Dépôt au RCS de BREST.

En bref

La Région Bretagne avec les lycéens

« Le Conseil régional a souhaité faire évoluer le dispositif des "chèques livres" », explique Richard Ferrand, président du groupe socialiste à la Région.

Selon les effectifs entrants et les formations, les établissements toucheront entre 50 et 100 euros par élève.

Les établissements bretons recevront donc une subvention fléchée permettant de financer l'achat de nouveaux manuels et leur prêt aux élèves

Pour les lycées qui n'auraient pas d'offre de prêt structurée pour la rentrée prochaine, les élèves boursiers pourront bénéficier d'une aide.

En outre, le Conseil régional souhaite faciliter l'achat groupé des équipements professionnels destinés aux lycéens. Déjà 14 lycées ont expérimenté ce dispositif.

Contrôle des pêches



Le mardi 12 juillet, la Commission des pêches a adopté très majoritairement le rapport présenté par la députée européenne Isabelle Thomas sur la révision de la réglementation du contrôle des pêches en Europe et ses recommandations en faveur d'une harmonisation : 18 votes en faveur, 1 contre et 2 abstentions.

Ce rapport sera soumis au vote du Parlement, en séance plénière à la session du mois d'octobre.

SELARL AVANTIA - Maîtres LAURENS et PELEGRY

Avocats

10, quai de Tréguier - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 26 90

Gérance

Domotic Fermetures

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 78 000 euros
Siège social : 21, allée Saint François
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
RCS BREST n° 438 722 498

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Rozenn HAMON de ses fonctions de cogérante à compter du 30 juin 2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance.